PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
FIFTEENTH ANNUAL REPORT
of the
ENVIRONMENTAL COUNCIL
for the
YEAR ENDED DECEMBER 31, 1986

MINISTER OF MUNICIPAL AFFAIRS
AND ENVIRONMENT
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

Fredericton, N.B.

To His Honour George F.G. Stanley
Lieutenant-Governor
of the Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my privilege to present the fifteenth annual report of the Environmental Council for the year ending December 31, 1986.

Respectfully submitted,

Robert C. Jackson

Robert C. Jackson
Minister

ENVIRONMENTAL COUNCIL
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

Fredericton, N.B.

The Honourable Robert C. Jackson
Minister of Municipal Affairs and Environment

Dear Mr. Minister,

It is my privilege to submit to you the annual report of the Environmental Council (as required under Section 19 of the Clean Environment Act), for the year ending December 31, 1986.

Yours sincerely,

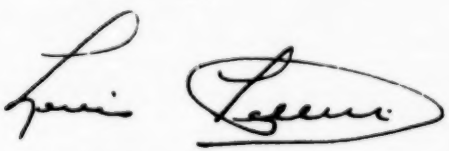

Louis LaPierre
Chairman

TABLE OF CONTENTS

Introduction 1
Waste Management Planning
for New Brunswick 2
Soil Erosion 2
The Possible Environmental Effect of
Freer Trade with the USA 3
A Conservation Strategy
for New Brunswick 4
Soil and Water Management
within New Brunswick 5
Recommendations 5
Meeting Topics for 1987 5
Appendix A 6

INTRODUCTION

The Environmental Council of New Brunswick believes that the people of this province care about the quality of life within their province and that they are willing to dedicate time and money in order to ensure a quality environment. Environmental problems, while not a major issue in New Brunswick have become an enduring concern. We also believe that public support for the resolution of these problems remains firm despite economic pressures. However, in our haste to attain personal and corporate wealth, we have been less than prudent in the ways through which we dispose of unwanted materials and use our natural resources. We have often ignored our relationship with our natural ecosystems, and as a result of these shortcomings, we are faced with a number of important environmental resource issues which threaten our social and economic well being. Of particular concern, either regionally or provincially are:

1) the loss of valuable crop land due to erosion and inappropriate agricultural practices

2) the degradation of soil through the loss of organic matter and nutrients

3) the contamination of some sectors of our water resources by petroleum products and chemicals

4) the need for an integrated resource management plan in order that we may be assured that future generations may also benefit from the use of a continued supply of natural resources

In addition to tending to our domestic needs, New Brunswickers must view themselves within a global context, and we must demonstrate a commitment to protect life supporting systems, particularly those of global significance. We must also ensure that unique genetic species are preserved for future generations and we should see to it that all demands on our environment are aimed at the maintenance of a sustainable environment for future generations as outlined in the World Conservation Strategy.

The World Conservation Strategy represents a global consensus on the role of conservation in world development. Its purpose is to draw the attention of world leaders and decision makers to the increasing environmental stresses which are being placed on our biosphere, and to convince them that both life and sustained economic prosperity depend upon the biosphere and on the wise use of its resources.

During the past year, Council had the opportunity to advise the Minister on the following topics:

I) WASTE MANAGEMENT PLANNING FOR NEW BRUNSWICK

During the summer of 1986, Council presented to the Minister of Municipal Affairs and Environment its recommendations concerning a waste management plan for New Brunswick. Waste management, in particular, is an area where the abiding interest shown by citizens in environmental protection is clear. Recent attempts, in different areas of New Brunswick, to establish landfill sites or controlled landfills have demonstrated the concerns of our citizens. The public meetings were attended in great number and the citizens expressed their concerns regarding the preservation of environmental quality.

It was evident throughout our series of meetings that the citizens were concerned with the fate of the wastes that are generated in New Brunswick. However, it was also made abundantly clear on numerous occasions that the citizens are skeptical of any program which will be put forward by the government, as there is a genuine spirit of mistrust for any government plan regarding the disposal of waste. We also sensed a distinct rejection to the idea of transferring controlled waste from one region to another.

Coping with these concerns will demand the implementation of an extensive education program which should be aimed at educating the general public to the benefit of a comprehensive waste management plan. This education process should be planned as a major component of any regional waste management program.

II) SOIL EROSION

The problem of soil erosion has been a fact of life which farmers in New Brunswick have had to contend with for many years. Several attempts have been made in each province to alleviate this problem since the early 1940's, however much more work is required today if we wish to preserve our soil for future generations. Several erosion control methods are practiced within the province of New Brunswick through the efforts of some highly dedicated individuals. These practices range from attempts at stabilizing the soil surface and promoting rainfall infiltration, to engineered soil structures which safely remove surface runoff from the fields.

A recent report on soil erosion from the Science Council of Canada indicates that Canadian soil is losing its organic matter content, has a weakened structure and has greatly diminished its water holding capacity. All these aspects contribute to lower productivity. This problem affects agricultural land from Vancouver Island to Newfoundland costing Canadians millions of dollars annually and affecting millions of hectares. Although erosion is a natural phenomenon, which usually occurs in equilibrium with soil formation under native vegetation, inappropriate agricultural practices over the years have greatly increased the rate of soil erosion.

Council members wish to draw the government's attention to the fact that owing to the small amount of acceptable agricultural land available in New Brunswick, soil degradation must be perceived as a serious problem. Not only is soil erosion directly related to capital loss to the farmers, but it is also perceived as a direct cost to all members of society when the eroded silt has to be cleaned from our waterways.

Although the subject requires further research, the evidence in the data collected indicates that soil degradation endangers New Brunswick's agricultural competitiveness. The economic cost of leaving the problem unsolved will be high. Productivity will suffer and our capacity to produce food will deteriorate. Erosion and sedimentation can also degrade entire landscapes. The problem isn't just one for farmers, it affects the well being of all New Brunswickers.

Council members therefore recommend that the federal and provincial governments increase provision for direct funding and technical support through agricultural and technical colleges so as to encourage and increase the number of soil conservation specialists trained within New Brunswick. The government should appoint additional soil conservation specialists to work with local extension personnel and farm operators to develop and implement regional soil management plans. These individuals could work in conjunction with local farmers groups and thus help them share their experiences, successes and failures.

III) THE POSSIBLE ENVIRONMENTAL EFFECTS OF FREER TRADE WITH THE USA

Canada and the United States are presently negotiating on a freer trade agreement. Such an agreement could affect our ability to protect the environment and to manage our renewable resources. The freer trade negotiations are controversial, as was the MacDonald Commission's recommendations for freer trade with the US. Although the MacDonald Commission report addresses environmental and resource management issues, it failed to make any effort to assess the implications of such concerns in its recommendations. Since the possible implications of freer trade on the environmental and resource management of provincial and municipal governments have not been considered until now, the approach taken to the issues of freer trade are necessarily broad because no specific proposals have as yet been announced.

The following topics identified by Council are not predictions of what will happen should a freer trade agreement be reached with the US. They are changes that can conceivably occur, which we should assess before cementing a long-term relationship.

The following concerns have been identified by Council as areas that could form a basis for discussion in any future freer trade agreement :

1) Non-tariff barriers to trade

2) Foreclosure options to sustain renewable resources

3) The impact on environmental design

4) Water export

5) The right to subsidize our agricultural, forestry and fisheries industries

6) The protection of regional interests

It is very important that environmental issues be factored into all phases of negotiations. In so much as virtually all of the factors discussed and enumerated above can be identified, explicitly and tacitly in the report of the MacDonald Commission, there might be grounds for optimism about the effective incorporation of environmental protection and resource management into deregulation by the Canadian government.

On the other hand, the MacDonald Commission's failure to act on its own advice and incorporate environmental considerations into long term economic planning is of some concern to Council members.

IV) A CONSERVATION STRATEGY FOR NEW BRUNSWICK

It has become apparent that unless we develop strategies to conserve our natural assets, the biosphere will suffer irreparable damages in the near future. The World Conservation Strategy to which New Brunswick has subscribed, was designed to address this situation.

In New Brunswick, the degradation of our natural resources is not as severe as it is in other regions of the world. Nonetheless, we must accept our responsibility to leave to future generations a healthy and productive environment.

During the coming year Council will initiate the preparation of a prospectus for a Conservation Strategy for New Brunswick, based on the principles of the World Conservation Strategy. The goals of the prospectus will be to encourage New Brunswickers to think about the quality of life which they now enjoy, and to consider what kind of physical, economic and cultural environment they would like to leave for their children. Such a strategy should provide guidance for the harmonious development of conservation practices and economic development.

V) SOIL AND WATER MANAGEMENT WITHIN NEW BRUNSWICK

Council agrees that any land and water use policies must be administered by one agency. This agency should:

1) be accountable for the allocation of land and water and the use for which it is destined.

2) be able to convey to the public that they are managing water and soil rights within a multi-disciplinary perspective.

3) ensure that the land and water use policies of the Province could best be managed by the Department of Municipal Affairs and Environment.

RECOMMENDATIONS

1) That the government of New Brunswick implement a comprehensive waste management plan for the Province of New Brunswick which would include proper disposal mechanisms for domestic, controlled and hazardous wastes generated within the province.

2) That the government of New Brunswick adequately address the possible environmental effect of free trade with the US.

3) That the government of New Brunswick increase efforts to prevent the degradation of agricultural soil through programs which will attempt to eliminate the full impact of soil erosion and fertility depletion.

4) That all land and water use policies be administered by one agency or department of the Provincial government.

MEETING TOPICS FOR 1987

1) Soil Erosion
   - i) Soil Degradation and Erosion Within New Brunswick
   - ii) Impact on the Agricultural Community
   - iii) Impact on the Forest
   - iv) Present Policy and Law Regarding Soil Conservation
   - v) Public Awareness Program
   - vi) How Does New Brunswick Compare with Other Provinces?
   - vii) Should we be Concerned?

2) Peat Extraction
   - i) Summary of Present Extraction Methods: Area, Quantity, Quality
   - ii) Future Projections for Peat Extraction Within New Brunswick
   - iii) Revenue Generated and Jobs Created Through Peat Extraction
   - iv) Summary of Environmental Impact of Peat Extraction
   - v) Future Projected Studies

3) Conservation Strategies
   i) What is the World Conservation Strategy?
   ii) Do we Need a Strategy for New Brunswick
   iii) National and International Perspectives
   iv) The Role of Ecological Reserves Within a Conservation Strategy

4) Wildlife Habitat Canada
   i) What is its Mandate and Mission?
   ii) How is it Funded, What Proportion is Allocated to the Maritimes, Especially New Brunswick?
   iii) How Does the Concept of Ecological Reserves Conform within the Wildlife Habitat Program?

5) Beverage Containers Act
   i) Where is New Brunswick Going with the Beverage Containers Act?
   ii) The Status of the Present Act
   ii) Plans to Control Beverage Containers

APPENDIX A

Council members in 1986

Dr. Louis LaPierre, Chairman
Mr. Donald Smith, Vice-Chairman
Mr. Maurice Clavette
Mr. Gérard Godin, Q.C.
Mr. Bertram Hawkes
Mr. John Henderson
Mr. David Kerr
Mr. Kenneth Langmaid
Mrs. Mary Majka
Mr. Robert Myles
Mr. Dale Stickles
Mrs. Helen Taylor
Mr. Leonard Williams

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
QUINZIÈME RAPPORT ANNUEL
du
CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT
pour
L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE
1986

LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

À Son Honneur
George F.G. Stanley
Lieutenant-Gouverneur de la province
du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le quinzième rapport annuel du Conseil de l'environnement. Ce rapport concerne l'année terminée le 31 décembre 1986.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'hommage de mon plus profond respect.

Robert C. Jackson

Robert C. Jackson
Ministre

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur Robert C. Jackson
Ministre des Affaires municipales et de l'Environnement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Conseil de l'environnement (en application de l'article 19 de la Loi sur l'assainissement de l'environnement) pour l'année terminée le 31 décembre 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

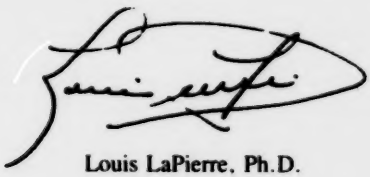

Louis LaPierre, Ph.D.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Planification de la gestion
des dechets 2
Erosion du sol 2
Les effets possibles sur l'environnement
du libre-echange avec les Etats-Unis 3
Une strategie de conservation pour
le Nouveau-Brunswick 4
La gestion des terres et des eaux
au Nouveau-Brunswick 5
Recommendations 5
Sujets des rencontres prevues en 1987 5
Annexe A 6

INTRODUCTION

Le Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick estime que la population se préoccupe de la qualité de la vie dans la province et qu'elle est prête à consacrer du temps et de l'argent afin d'assurer un environnement sain. Bien qu'ils ne représentent pas un difficulté majeure au Nouveau-Brunswick, les problèmes environnementaux demeurent un sujet d'inquiétude. Le Conseil croit également que, malgré les restrictions économiques, le public désire ardemment que ces problèmes soient résolus. Toutefois, dans notre hâte d'acquérir des richesses personnelles et collectives, nous nous sommes parfois montrés imprudents dans notre façon d'éliminer les matériaux non désirés et d'utiliser nos ressources naturelles. Souvent, nous n'avons pas tenu compte de nos rapports avec les écosystèmes naturels: aussi devons-nous maintenant faire face à un certain nombre d'importantes questions environnementales qui menacent notre bien-être social et économique, et dont les plus préoccupantes, au niveau régional ou provincial, sont les suivantes:

1. la perte de précieuses terres arables en raison de l'érosion et de mauvaises méthodes agricoles;
2. la dégradation du sol en raison de la perte de matières organiques et d'éléments nutritifs;
3. la contamination de certains secteurs de nos ressources d'eau par des produits pétroliers et chimiques;
4. la nécessité d'un plan intégré de gestion des ressources afin d'assurer aux générations futures une réserve continue de ressources naturelles.

Outre leur obligation de subvenir à leurs besoins à l'échelle provinciale, les Néo-Brunswickois doivent se situer dans un contexte global et s'engager à protéger les milieux vitaux, particulièrement ceux qui ont une portée universelle. Nous devons également voir à la conservation d'espèces génétiques uniques et veiller à ce que toutes les demandes que nous imposons à notre environnement soient axées sur la protection d'un milieu où les générations futures pourront survivre, comme il est exposé dans la Stratégie mondiale de la conservation.

Cette stratégie mondiale représente un accord global sur le rôle de la conservation dans le développement de la planète. Elle vise à attirer l'attention des chefs et des décideurs mondiaux sur les agressions croissantes que nous faisons subir à notre biosphère, et à convaincre ces derniers que la vie comme la prospérité économique soutenue dépendent de cette biosphère et de l'utilisation prudente de ses ressources.

Au cours de la dernière année, le Conseil a eu l'occasion de faire des recommandations auprès du ministre sur les points suivants:

I) PLANIFICATION DE LA GESTION DES DECHETS

Pendant l'été 1986, le Conseil a présenté au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement ses recommandations concernant un plan de gestion des déchets pour le Nouveau-Brunswick. La gestion des déchets est un domaine où l'intérêt constant du public pour la protection de l'environnement ressort clairement. Les tentatives récentes qui ont été faites dans diverses régions de la province afin d'établir des lieux d'enfouissement sanitaire ou des décharges contrôlées ont prouvé que les citoyens se préoccupaient de cette question. Ceux-ci ont en effet assisté en grand nombre aux réunions publiques et ils ont exprimé leurs inquiétudes quant à la préservation de la qualité de l'environnement.

Pendant toute la durée des rencontres, l'inquiétude de la population relativement à la façon dont les déchets produits au Nouveau-Brunswick sont éliminés a été évidente. Toutefois, nous avons pu constater, à maintes reprises, son scepticisme face aux programmes mis de l'avant par le gouvernement, le sentiment de méfiance qui existe, en effet, à l'égart de tout plan gouvernemental d'élimination des déchets étant manifeste. Nous avons senti également un net rejet du principe de transfert des déchets contrôlés d'une région à une autre.

Afin de trouver une réponse à toutes ces questions, il nous faudra mettre en oeuvre un vaste programme de sensibilisation visant à faire connaître au grand public les avantages que comporte un plan détaillé de gestion des déchets. Ce processus d'information devrait constituer une facette essentielle de tout programme régional de gestion des déchets.

II) EROSION DU SOL

Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont en lutte contre le problème de l'érosion du sol depuis bien longtemps. Dès le début des années 1940, plusieurs tentatives furent faites dans chaque province en vue d'atténuer la gravité de ce problème. Il nous faut cependant travailler beaucoup plus fort aujourd'hui si nous voulons préserver le sol pour les générations futures. Grâce aux efforts déployés par des personnes dont le dévouement est extrême, plusieurs méthodes de lutte contre l'érosion sont appliquées dans la province. Mentionnons, entre autres, la stabilisation de la surface des sols, l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluie, l'aménagement de la structure du sol de manière à drainer sans danger les eaux de ruissellement des champs.

Un récent rapport du Conseil des sciences du Canada révèle que le sol canadien perd son contenu organique, que sa structure est affaiblie et que sa capacité de rétention d'eau est grandement réduite. Tous ces facteurs entraînent une diminution de la productivité. Ce problème touche des millions d'hectares de terres agricoles, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, et coûte, chaque année, des millions de dollars aux Canadiens. Bien que l'érosion soit un phémonène naturel, qui se

produit habituellement au même rythme que la formation des sols sous la végétation indigène, les méthodes impropres utilisées en agriculture au cours des années ont grandement contribué à accélérer ce processus d'usure.

Les membres du Conseil désirent attirer l'attention du gouvernement sur le fait que la dégradation du sol doit être considérée comme un problème sérieux, en raison du peu de terres agricoles que compte le Nouveau-Brunswick. Non seulement l'érosion représente-t-elle une perte de capital pour les agriculteurs, mais elle se traduit également par des coûts directs que doivent assumer tous les citoyens, lorsqu'il faut éliminer de nos cours d'eau le limon érodé.

Même si l'on doit pousser plus avant les recherches sur le sujet, les données recueillies indiquent que la dégradation du sol menace la compétitivité du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'agriculture. Il en coûtera cher, sur le plan de l'économie, si le problème n'est pas résolu. Le taux de productivité et notre capacité de produire des aliments en souffriront. L'érosion et la sédimentation peuvent également abimer des paysages entiers. Le problème ne concerne pas seulement les agriculteurs, car il touche le bien-être de tous les Néo-Brunswickois.

Les membres du Conseil recommandent donc aux gouvernements fédéral et provincial d'accroître leur financement direct et leur soutien technique aux collèges agricoles et techniques afin d'encourager les spécialistes de la conservation du sol à acquérir leur formation au Nouveau-Brunswick et d'en augmenter le nombre. Le gouvernement devrait nommer d'autres spécialistes de la conservation pour travailler avec le personnel des services régionaux et les exploitants agricoles en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans régionaux de gestion des sols. Ces personnes pourraient oeuvrer auprès des groupes d'agriculteurs locaux et, ainsi, les aider à partager leurs expériences, leurs succès et leurs échecs.

III) LES EFFETS POSSIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT DU LIBRE-ECHANGE AVEC LES ETATS-UNIS

Le Canada et les Etats-Unis négocient actuellement une entente sur le libre-échange. Un tel accord pourrait influer sur notre habileté à protéger l'environnement et à gérer nos ressources renouvelables. Les négociations sur le libre-échange font l'objet de controverses, tout comme les recommandations de la Commission MacDonald à cet effet. Même si le rapport de cette dernière traite des questions de gestion de l'environnement et des ressources, il ne tente pas d'évaluer, dans ses recommandations, les répercussions qu'elles pourraient avoir. Etant donné qu'on n'a pas tenu compte, jusqu'à présent, des incidences possibles du libre-échange sur les méthodes de gestion des gouvernements provincial et municipal, l'approche adoptée pour traiter ces questions est nécessairement générale, aucune proposition précise n'ayant encore été annoncée.

Les points suivants, choisis par le Conseil, ne constituent pas des prédictions sur les répercussions éventuelles d'une entente sur le libre-échange. Il s'agit seulement de changements qui pourraient se produire et que nous devons étudier avant de sceller des liens à long terme avec les Etats-Unis.

Selon le Conseil, les domaines suivants peuvent former la base des discussions en vue d'un accord futur sur le libre-échange:

1. Les obstacles non tarifaires au commerce.
2. Une option de forclusion pour conserver les ressources renouvelables.
3. Les répercussions sur l'aménagement de l'environnement.
4. L'exportation de l'eau
5. Le droit de subventionner nos industries agricole, forestière et de la pêche.
6. La protection des intérêts régionaux.

Il est essentiel que les questions d'environnement fassent partie intégrante de toutes les phases de négociation. Dans la mesure où presque tous les facteurs ci-dessus sont mentionnés, explicitement ou tacitement, dans le rapport de la Commission MacDonald, nous pouvons nous permettre d'espérer que les problèmes de protection de l'environnement et de gestion des ressources seront inclus dans l'accord conclu par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'incapacité de la Commission MacDonald à donner suite à ses propres conseils et à inclure les facteurs d'ordre environnemental dans la planification économique à long terme préoccupe quelque peu les membres du Conseil.

IV) UNE STRATEGIE DE CONSERVATION POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Il est manifeste que, si nous n'élaborons pas de stratégie de conservation pour nos ressources naturelles, la biosphère subira bientôt des dommages irréparables. La Stratégie mondiale de la conservation à laquelle le Nouveau-Brunswick a donné son adhésion, a été conçue dans le but d'examiner cette situation.

Chez nous, la dégradation de nos ressources n'est pas aussi grave que dans d'autres régions du globe. Néanmoins, nous devons accepter la responsabilité qui nous incombe de léguer à nos enfants un environnement sain et productif.

Durant la prochaine année, le Conseil préparera l'ébauche d'une stratégie de conservation pour le Nouveau-Brunswick, basée sur les principes mis de l'avant par la Stratégie mondiale de la conservation. Les buts indiqués dans le plan seront d'encourager les Néo-Brunswickois à réfléchir à la qualité de la vie dont ils jouissent et au

genre d'environnement physique, économique et culturel qu'ils souhaitent laisser à leurs enfants. Une stratégie semblable devrait fournir des indications quant à la façon la plus harmonieuse d'élaborer des méthodes de conservation et de développer notre économie.

V) LA GESTION DES TERRES ET DES EAUX AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Conseil est d'avis que toute directive ayant trait à l'utilisation des terres et de l'eau devrait être administrée par un organisme unique qui:

1) sera responsable de l'allocation des terres et des ressources en eau ainsi que de l'utilisation qui en sera faite;

2) sera en mesure de faire comprendre au public qu'il gère les droits en matière de terres et de ressources en eau selon une perspective multidisciplinaire;

3) verra à ce que les directives provinciales sur l'utilisation des terres et de l'eau soient gérées le mieux possible par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

RECOMMENDATIONS

1. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte un plan détaillé de gestion des déchets qui prévoirait des moyens adéquats d'élimination des déchets domestiques, contrôlés et dangereux produits dans la province.

2. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'occupe de façon appropriée des effets possibles sur l'environnement du libre-échange avec les Etats-Unis.

3. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accroisse ses efforts afin d'empêcher la dégradation des terres agricoles, par l'adoption de programmes visant à éliminer les conséquences de l'érosion et de l'épuisement de la fertilité du sol.

4. Que toutes les directives sur l'utilisation des terres et de l'eau soient administrées par un seul organisme ou ministère provincial.

SUJETS DES RENCONTRES PREVUES EN 1987

1. Erosion du sol
   - i) La dégradation et l'érosion du sol au Nouveau-Brunswick
   - ii) Les répercussions sur la communauté agricole
   - iii) Les répercussions sur les forêts
   - iv) La politique actuelle et la loi relativement à la conservation des sols
   - v) Le programme de sensibilisation du public
   - vi) La situation du Nouveau-Brunswick comparée à celle des autres provinces
   - vii) Avons-nous lieu de nous inquiéter de cette situation?

2. Extraction de la tourbe
   i) Résumé des méthodes actuelles d'extraction: superficie, quantité, qualité
   ii) Les projections concernant l'extraction de la tourbe au Nouveau-Brunswick
   iii) Les revenus produits et les emplois créés par l'extraction de la tourbe
   iv) Résumé des conséquences de l'extraction de la tourbe sur l'environnement
   v) Les études prévues

3. Stratégies de conservation
   i) Qu'est-ce que la Stratégie mondiale de la conservation?
   ii) Avons-nous besoin d'une stratégie pour le Nouveau-Brunswick?
   iii) Les perspectives nationales et internationales
   iv) Le rôle des réserves écologiques dans le cadre d'une stratégie de conservation

4. Habitat faunique Canada
   i) Quels en sont le mandat et la mission?
   ii) D'où les fonds proviennent-ils et quelle part est attribuée aux provinces Maritimes, particulièrement au Nouveau-Brunswick?
   iii) De quelle façon le concept des réserves écoloqiques correspond-il à celui du programme Habitat faunique?

5. Loi sur le conditionnement des boissons
   i) Quels sont les projets du Nouveau-Brunswick concernant la Loi sur le conditionnement des boissons?
   ii) La position de la loi actuelle
   iii) Les projets futurs de contrôle des récipients

ANNEXE A

Liste des membres du Conseil en 1986

M. Louis LaPierre, président
M. Donald Smith, vice-président
M. Maurice Clavette
M. Gérard Godin, c.r.
M. Bertram Hawkes
M. John Henderson
M. David Kerr
M. Kenneth Langmaid
Mme Mary Majka
M. Robert Myles
M. Dale Stickles
Mme Helen Taylor
M. Leonard Williams